

Rapport de la commission de gestion concernant le PREAVIS MUNICIPAL N°2026-01

« Capitalisation complémentaire de la société Energie Naturelle Mollendruz SA- Demande de crédit »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion, composée de Messieurs Dany Moffrand, président et Reymond Patrick, ainsi que de Mesdames Magali Reymond-Chenuz, Catherine Boschung-Pugin et Pauline Gafner, s'est réunie en salle de municipalité le 16 mars 2025 afin d'étudier le préavis susmentionné.

Etaient également présents, Messieurs Claude Languetin, Syndic, Bernard Martignier et Danilo Perotti, municipaux, Madame Caroline Paccaud, municipale ainsi que Nicolas Bersier, Président du conseil, Philippe Wunnerlich, Directeur d'Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM) et Roger Dupertuit, membre du conseil ENM et syndic de la Praz.

La commission remercie toutes les personnes présentes pour leurs explications complémentaires et les réponses à nos questions.

Les 4 communes ont reçu le même préavis mais les votes n'ont pas encore eu lieu. Chaque commune peut avoir sa propre stratégie d'investissement.

Pour rappel, 180'000 CHF ont déjà été investis, ce qui représente une part de 1,89%. L'investissement supplémentaire est de 45'474 CHF. Il est proportionnel et nous permet de garder la même part d'investissement. Il sera financé par les réserves de liquidités dont dispose la commune.

L'augmentation de l'investissement est due aux nombreuses études nécessaires à l'aboutissement du projet. Avec cet investissement il y a une bonne marge pour aller jusqu'à l'obtention du permis de construire. Il ne devrait donc pas y avoir de nouvelle demande. Le permis de construire devrait être délivré en 2026.

Il y aura ensuite probablement des recours qui dureront entre 12 et 18 mois. Puis plusieurs appels d'offre seront demandés.

Actuellement, il y a peu de risques que le projet tombe à l'eau car il ne reste que quelques détails à revoir. Si nous décidons par la suite de nous retirer du projet, il faudra vendre nos parts aux autres actionnaires ou à un nouvel investisseur. C'est uniquement si le projet tombe à l'eau que l'argent investi sera perdu.

Même si les perspectives de rendement sont bonnes, nous ne savons pas ce que le projet va rapporter ni quand il va rapporter. De plus, après l'obtention du permis de construire et une fois l'offre choisie, un énorme budget sera nouveau nécessaire. Le préavis parle d'une participation de 2,5% pour autant que l'investissement reste le même, il s'élèverait à environ 1 million d'ici 2030.

Au vu de ce qui a déjà été investi, la commission propose de poursuivre l'investissement et de rediscuter par la suite les possibilités d'un investissement beaucoup plus important avec les moyens financiers que la commune aura à disposition.

En conclusion, la commission propose au conseil communal :

- Vu le préavis municipal 2026-01
- Ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Conseil communal Vaulion

Décide

- D'octroyer un crédit d'investissement de CHF 45'474.00 à la municipalité, pour participer à l'augmentation de capital de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA ;
- D'accepter que le montant soit financé par la trésorerie générale ;
- D'autoriser la municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Vaulion, le 24 mars 2026

Le Président



Dany Moffrand

La Rapporteuse



Pauline Gafner